

**ANNEE DE STAGIAIRISATION
DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
OBSERVATIONS & PROPOSITIONS DE L'AFPEN - JUIN 2016**

- Les psychologues lauréats au concours seront issus de différents cursus en psychologie. Des modules à choisir en fonction des expériences et des connaissances déjà acquises permettraient d'adapter au mieux la formation de l'année de stagiairisation à chacune et chacun. En complément de modules théoriques et pratiques, la mise en place de supervision et d'analyse de pratique régulières serait nécessaire et bénéfique à la prise de fonction de psychologue.
- Ces lieux de formation doivent couvrir tout le territoire national, les actuels centres de formation ne couvrent pas l'est et le sud-ouest de la France.
- Puisqu'il s'agit d'un corps unique, il est important de prévoir des temps communs de formation entre les psychologues travaillant dans le 1er degré et le 2nd degré.
- S'agissant de psychologues, le pilotage de cette année devrait être réalisé par les centres de formation universitaires en psychologie, adossés à des UFR de psychologie, articulé avec des ESPE (fiches GT14).
- Des objectifs généraux peuvent être :
 - . connaissance du fonctionnement de l'institution scolaire (culture commune, les différents cursus scolaires, les instances internes à l'EN, l'organigramme et l'organisation du système éducatif, l'enfance en situation de handicap)
 - . connaissance des problématiques de la psychologie dans l'éducation nationale
 - approfondissement des actions des psychologues et des démarches psychologiques (entretiens cliniques, bilans et suivis psychologiques, prévention, interventions en situation de harcèlement, interventions en situations d'urgence...)
- La répartition des temps de formation et de stage en surnuméraire auprès du tuteur ou de la tutrice pourrait être:
- En début d'année, être sur le terrain avec le psychologue tutrice ou tuteur de stage pendant un mois.
- Sur le reste de l'année, une ou deux journées par semaine en alternance entre le centre de formation universitaire et l'ESPE. Temps de supervisions. Rencontres régulières avec le tuteur, la tutrice de stage périodiquement et à la demande.

PROPOSITIONS DE CONTENUS DE FORMATION

Centre de formation - UFR de psychologie Psychologie Théories /pratiques	ESPE Connaissance de l'institution	Psychologue Tutrice Tuteur Accompagnement
<p>Questions autour de l'enfance, de l'école, du handicap</p> <p>Apports théoriques et cliniques en psychologie, apports des sciences humaines</p> <p>Déontologie</p> <p>Analyse de pratique</p>	<p>Des partenaires de l'institution : enseignants, enseignants spécialisés, médecins EN, infirmiers EN, assistants sociaux EN, RASED, CIO, les équipes de circonscription, EGPA</p> <p>Liens premier et second degré</p>	<p>Accompagnement, régulation et supervision de la pratique professionnelle, observation</p> <p>Travail avec les équipes pédagogiques et éducatives</p>
<p>- Accompagnement et méthodologie professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'entretien clinique, avec l'enfant, avec la famille . Les outils du bilan psychologique. Le choix des supports et outils en fonction des hypothèses (dessins, jeux, tests projectifs et psychométriques) . Le suivi psychologique . Les réunions <p>- Communication écrite : les écrits du psychologue, les comptes-rendus psychologiques, en direction de la famille et/ou de l'administration, des partenaires, l'adaptation des écrits aux destinataires, les informations préoccupantes ou signalement</p> <p>- Archivages</p> <p>- Analyse de la pratique/supervision bi hebdomadaire : Réflexion sur le métier et/ou sur des situations</p> <p>- Le travail en équipes pluriprofessionnelles</p> <p>- Les interventions en situations de crises, en situations de harcèlement</p>	<p>Les instances de décision et d'orientation : CDO, CDA</p> <p>Les textes réglementaires</p> <p>Les structures institutionnelles du système éducatif et ses partenariats</p> <p>L'organigramme du système éducatif, la hiérarchie</p> <p>Les réunions d'équipes éducatives, d'équipes de suivi de scolarisation</p> <p>Dispositifs et projets d'aide aux élèves en difficulté et à besoin particulier: PPRE, PAP, PPS, PAI, les ULIS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - La spécificité du travail de partenariat - L'analyse institutionnelle 	<p>Les partenaires hors institution : les structures de soin et d'accueil, ASE (AED, AEMO), CDAS, les structures spécialisées : IME, ITEP, SESSAD...</p>	